

<https://cdurable.info/une-nouvelle-campagne-pour-encourager-les-economies-d-energie.html>



Le ministère de la Transition écologique et l'ADEME
lancent

Une nouvelle campagne pour encourager les économies d'énergie

- Finance - Contribution Economique - Energie -



Date de mise en ligne : vendredi 25 septembre 2020

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Alors que la rénovation énergétique des bâtiments est l'un des axes prioritaires du plan France Relance, le Ministère de la transition écologique et l'ADEME lancent un nouveau volet de leur campagne FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), d'une part pour inciter les Français à mieux suivre leurs consommations d'énergie, et réaliser ainsi des économies et, d'autre part, pour les encourager à s'engager dans les travaux de rénovation énergétiques nécessaires.

Table des matières

- [Les enjeux de la maîtrise de l'énergie dans les logements](#)
- [Le thermostat, une solution pour mieux gérer ses dépenses de chauffage](#)
- [Analyser ses dépenses énergétiques pour devenir acteur de sa consommation](#)
- [Ressources](#)
- [Le réseau des conseillers FAIRE, pour un accompagnement sur-mesure](#)

v

Les enjeux de la maîtrise de l'énergie dans les logements

En France, le secteur du bâtiment est le plus fort consommateur d'énergie : les bâtiments sont responsables d'environ 45% de nos consommations d'énergie et de plus du quart de nos émissions de gaz à effet de serre, dont environ 2/3 sont issus du secteur résidentiel.

Indissociable de la rénovation énergétique des bâtiments, la maîtrise des consommations d'énergie au sein des foyers est un des principaux leviers pour réduire l'impact du secteur résidentiel.

Se préoccuper de sa consommation d'énergie, que ce soit pour le chauffage, l'eau-chaude ou l'électricité, est le premier pas vers la maîtrise de ses consommations. Piloter plus généralement ses consommations d'énergie chez soi, via des outils et des applications par exemple, permet de faire baisser sa facture d'énergie tout en conservant le confort du logement.

La nouvelle campagne de sensibilisation FAIRE TOUT POUR MA RENOV', accompagnée par l'ensemble des acteurs de la filière (gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'énergie, etc...), met ainsi l'accent sur deux pratiques à adopter par les ménages afin de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie :

▶ **Installer et utiliser des équipements** de programmation par intermittence des systèmes de chauffage (thermostats performants).

▶ **Suivre et Analyser ses dépenses d'énergie** grâce aux outils proposés par les fournisseurs d'énergie ou autres solutions de pilotage

Enfin, il s'agira également de sensibiliser les ménages à leur consommation d'électricité et aux éco-gestes.

Le thermostat, une solution pour mieux gérer ses dépenses de chauffage



Le chauffage est le premier poste de consommation d'énergie. Il représente 66% des consommations énergétiques d'un foyer. Une utilisation maîtrisée de son système de chauffage est un premier pas pour réduire ses factures.

Une des solutions pour mieux maîtriser sa consommation de chauffage est l'installation et l'utilisation d'un thermostat. Cet appareil, facile à installer et à utiliser, offre la possibilité de contrôler son chauffage et ainsi de faire jusqu'à 15 % d'économie sur sa facture, tout en maintenant son logement à une température agréable. Et en plus, on peut bénéficier du « **Coup de pouce thermostat avec régulation performante** », **une nouvelle prime entrée en vigueur depuis le 25 juin 2020**

En effet, un thermostat programmable avec une régulation performante permet de choisir la température dans le logement, par exemple en fonction de l'absence ou de la présence des occupants : baisser la température quand personne n'est dans le logement et la faire remonter avant son retour pour un confort optimal, ce qui est plus économique que si le logement est chauffé en permanence à la même température.

Analyser ses dépenses énergétiques pour devenir acteur de sa consommation



En regardant de plus près ses factures ou en utilisant les outils mis à disposition par les fournisseurs d'énergie, les gestionnaires de réseaux publics d'énergie et les fabricants d'équipements de pilotage énergétique des logements, on peut visualiser la quantité d'énergie consommée mais surtout les économies qui peuvent être réalisées.

La plupart des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz) et les gestionnaires de réseaux proposent des applications de suivi de la consommation. Il est également possible de suivre ses consommations via ses comptes client, sa facture ou son thermostat.

Ce suivi permet de repérer les pics de consommation, les jours où la consommation est plus basse ou plutôt haute. En comprenant quels sont les postes qui consomment le plus (chauffage, électroménager, etc.) et en mesurant les effets des gestes adoptés d'un jour ou d'un mois sur l'autre, chaque foyer peut identifier des pistes d'actions.

Ressources



Nouveau compteur d'électricité (Le) Quels bénéfices pour vous ?

Résumé : En France, en 2021, tous les particuliers seront dotés de compteurs communicants d'électricité pour répondre aux exigences d'une directive européenne. L'installation des nouveaux compteurs est en cours depuis décembre 2015.

Ces nouveaux compteurs sont indispensables pour accompagner l'évolution du réseau électrique et permettre d'intégrer dans ce réseau de plus en plus d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...). Si on connaît plus précisément les besoins d'électricité des ménages, il est plus facile de gérer la production d'électricité.

Une nouvelle campagne pour encourager les économies d'énergie

Le compteur communicant Linky est installé par Enedis sur 95 % du territoire et sur les 5 % restant, un autre compteur communicant est installé par les entreprises locales de distribution. Son installation est gratuite et obligatoire.

Le nouveau compteur permet de suivre et de mieux comprendre votre consommation d'énergie. Vous pourrez accéder facilement à vos données de consommation au jour le jour via votre espace personnel sur le site Internet de votre distributeur, mais aussi recevoir des alertes en cas de dépassement de votre seuil de consommation ou encore comparer vos consommations en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages.

Découvrez dans ce guide comment l'électricité est gérée en France, ce que vous apporte le nouveau compteur communicant et comment se passe son installation.

Les personnes malvoyantes ou non voyantes peuvent consulter ce guide pratique sur le site de HandiCaPZéro.

En appelant au n°0.800.39.39.51 (service et appel gratuits), il est également possible de commander des versions adaptées en braille, en caractères agrandis et sur CD audio.

 [Guide « Le nouveau compteur d'électricité »](#)



Nouveau compteur de gaz (Le) Quels bénéfices pour vous ?

Résumé : En France, d'ici à 2022, tous les particuliers seront dotés de compteurs communicants de gaz pour répondre aux exigences d'une directive européenne. À terme, tous les clients de gaz naturel seront ainsi équipés de ces compteurs communicants, indispensables pour moderniser le réseau de gaz et s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

Le nouveau compteur communicant Gazpar est installé par GRDF sur 95 % du territoire. Sur les 5 % restant, un autre compteur communicant est installé par les entreprises locales de distribution. L'installation du compteur est obligatoire et gratuite.

Le nouveau compteur permet de mieux suivre et comprendre votre consommation de gaz. Vous pourrez accéder facilement à vos données de consommation au jour le jour via votre espace personnel sur le site Internet de votre distributeur, mais aussi recevoir des alertes en cas de dépassement de votre seuil de consommation ou encore comparer vos consommations en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages. Ce relevé quotidien permet l'établissement de factures plus précises, sur la base des consommations mensuelles réelles et non d'estimations.

Une nouvelle campagne pour encourager les économies d'énergie

Découvrez dans ce guide comment le gaz est géré en France, ce que vous apporte le nouveau compteur communicant et comment se passe son installation.

Les personnes malvoyantes ou non voyantes peuvent consulter ce guide pratique sur le site de HandiCaPZéro.

En appelant au n° 0800.39.39.51 (service et appel gratuits), il est également possible de commander des versions adaptées en braille, en caractères agrandis et sur CD audio.

▶ [Guide « Le nouveau compteur de gaz »](#)

▶ [Infographie « Dépenses d'énergie : comment garder le contrôle ? »](#)

Le réseau des conseillers FAIRE, pour un accompagnement sur-mesure



Pour aller plus loin en matière d'économies d'énergie, les particuliers peuvent prendre contact avec un conseiller du réseau FAIRE, dans l'un des 350 espaces conseil présents sur l'ensemble du territoire.

Leur rôle auprès des particuliers est :

- ▶ D'apporter des informations concrètes et pratiques sur la réalisation de travaux de rénovation énergétique et plus généralement sur la consommation d'énergie d'un logement ;
- ▶ De conseiller les particuliers dans leurs démarches afin de déterminer les travaux à réaliser en priorité et d'identifier les meilleures solutions pour faire baisser la consommation énergétique du logement ;
- De faire connaître les aides financières auxquelles ils ont droit.

Les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres et adaptés à chaque situation pour guider les ménagés dans leurs travaux de rénovation.



Les Français peuvent également se tourner vers le site FAIRE.gouv.fr, où ils trouveront des informations sur les

Une nouvelle campagne pour encourager les économies d'énergie

travaux à privilégier, un simulateur des aides financières dont il est possible de bénéficier pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire recensant les professionnels RGE à proximité.

▶ **Emmanuelle Wargon**, ministre du logement : « Avec cette nouvelle prime « Coup de pouce Thermostat » de 150 Euros, nous offrons la possibilité à tous les ménages de mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, et ainsi de faire baisser leur facture. Cette prime vient compléter le dispositif d'aides financières déjà en place, que nous renforçons encore aujourd'hui grâce aux mesures prises dans le cadre du plan France Relance. L'ensemble de ces mesures doit nous permettre d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de rénovation énergétique des bâtiments ».

▶ **Arnaud Leroy**, président directeur général de l'ADEME : « Cette nouvelle campagne FAIRE doit permettre de prendre conscience que chacun de nous peut, à son échelle et avec des gestes simples, devenir acteur de ses consommations d'énergie. C'est grâce à la mobilisation de tous, et accompagnés par les conseillers FAIRE présents sur l'ensemble du territoire, que nous pourrions diminuer notre facture d'énergie tout en améliorant le confort de nos logements ».

Post-scriptum :

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

▶ www.ademe.fr